



Eaux & Transports du Vendômois

# Info

N°2

## Édito

**Penser globalement,**

**agir localement,** *la devise énoncée dès le premier sommet de la Terre à Stockholm en 1972 reste la clé pour intervenir efficacement dans le domaine de l'environnement et mettre en œuvre des politiques suivies et ambitieuses qui améliorent concrètement la qualité de notre cadre de vie.*

*Dans l'agglomération de Vendôme, le syndicat intercommunal **téo** que je préside depuis un peu plus d'un an, est l'opérateur principal sur ces problématiques. Il est associé cette année à la livraison de deux équipements structurants, l'aménagement du nouveau pôle d'échanges multimodal (boulevard de Trémault) inauguré au mois d'Avril et l'ouverture de la nouvelle unité de traitement des eaux usées (avenue Ronsard).*

*Dans les deux cas, les résultats sont probants. Le nombre d'usagers du réseau de transport a augmenté de près de 37% en quatre ans, et la nouvelle station d'épuration propose un niveau de prestation exemplaire, qui permet après traitement de rejeter des eaux de qualité de baignade dans le milieu naturel.*

*Ces grands projets sont emblématiques de notre action pour une amélioration continue de la performance environnementale, dont témoignent également le renforcement de la protection des points de captage d'eau potable et le remplacement de tous les branchements plomb du même réseau.*

*Notre objectif pour les prochaines années est d'amplifier ce mouvement en y associant le maximum d'acteurs locaux. C'est en ce sens que nous venons d'initier une concertation avec les entreprises pour adapter notre réseau de transport public aux demandes des salariés et les inciter à créer des plans de déplacements.*

*Loin des discours fatalistes, **téo** poursuit donc résolument le choix de l'action pour relever le défi collectif majeur du 21<sup>e</sup> siècle, celui de l'action partagée pour offrir le meilleur service au meilleur coût pour l'utilisateur.*

Laurent BRILLARD

## L'eau et les transports, une gestion commune.

Depuis 2000, les communes de Vendôme, Saint-Ouen, Areines et Meslay se sont associées pour assurer la production et la distribution de l'eau potable. Depuis 2013, elles gèrent aussi les transports publics Vbus et Téabus. Résolument inscrites dans une démarche de partage et de solidarité, ces communes se sont regroupées dans un syndicat intercommunal qui se nomme **téo**.

Les échanges se poursuivent actuellement pour organiser le transfert de la compétence assainissement, gérer ensemble la nouvelle unité de traitement et les réseaux de collecte des eaux usées.

### Les missions du syndicat

Véritable collectivité à part entière, le syndicat est composé d'élus des quatre communes choisis par chaque conseil municipal. La gestion administrative et technique de ce syndicat est assurée par des agents mutualisés avec la communauté de communes du Pays de Vendôme.

Concernant l'eau potable, Suez environnement par contrat de délégation, assure l'exploitation des sites de production et du réseau de distribution. Il gère également le suivi des abonnés et la facturation des clients.

Pour le transport urbain, les transports du Loir-et-Cher assurent le service du réseau Vbus et Téabus dans le cadre d'un marché public.

Responsable de la gestion de ces services, **téo** se doit de contrôler la bonne exécution des missions qu'il confie aux entreprises.

Le syndicat mène également des travaux tels que le renforcement et l'extension des réseaux d'eau ou l'aménagement des arrêts de bus.



# L'eau potable : préparons l'avenir !

## Le Schéma directeur d'eau potable

*téa* a la responsabilité du service public de l'eau potable. Il doit donc s'assurer que ce service est rendu dans des conditions réglementaires, techniques et financières satisfaisantes et qu'il va pouvoir continuer de l'être dans l'avenir.

À cet effet, *téa* doit disposer d'un véritable outil de programmation et de gestion : le schéma directeur d'alimentation en eau potable.

Le schéma directeur a pour vocation :

- d'identifier l'ensemble des contraintes réglementaires, techniques et financières auxquelles doit faire face la collectivité,
- de diagnostiquer les dysfonctionnements existants,
- d'estimer les besoins futurs et de proposer des solutions,
- d'élaborer un programme de travaux sur le court, moyen et long terme adapté aux futurs besoins de la collectivité et à ses moyens.



*téa* a confié la réalisation de son schéma directeur à un bureau d'étude (G2C Environnement). Les conclusions de l'étude ont été rendues en 2013. Les élus de *téa* ont délibéré à l'unanimité le 3 décembre 2014 pour approuver les conclusions du schéma directeur.

### Le contenu du schéma directeur

Les grands enjeux et objectifs définis dans le schéma directeur eau potable de *téa* sont les suivants :

- sécuriser l'approvisionnement en eau en cas d'indisponibilité de l'usine d'Areines (Unité de Traitement des eaux du Loir - UTEL),
- protéger la ressource en eau notamment par la mise en place des périmètres de protections réglementaires sur l'ensemble des captages en service,
- améliorer le rendement du réseau et lutter contre les pertes en eaux (fuites et casses).

Afin de répondre à ces objectifs un programme de travaux a été établi pour les 15 prochaines années. Ce programme comprend notamment :

- des travaux sur l'usine UTEL (estimés à 2,14 M €),
- un programme de renouvellement des réseaux (estimé à 2,6 M €),
- la mise en place de la sectorisation du réseau et de campagnes ciblées de recherche de fuites (estimée à 250k €),
- la réalisation d'un nouveau site de captage (estimé à 1,75 M €).

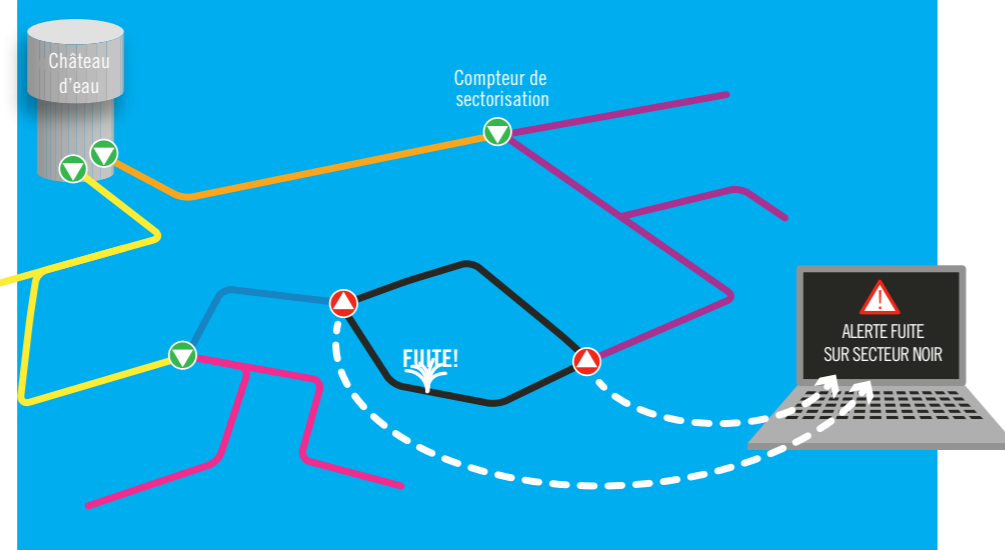
Ce schéma directeur doit être mis à jour régulièrement afin de s'interroger systématiquement sur la pertinence des actions restant à réaliser.

## ZOOM : La sectorisation

La sectorisation consiste à diviser le réseau d'eau potable en zones distinctes (secteurs) sur lesquelles les volumes mis en distribution sont mesurés, enregistrés et transmis quotidiennement à un poste central. Les différents secteurs sont équipés d'appareils de comptage (débitmètres) de manière permanente, à différents endroits stratégiques du réseau.

La sectorisation est un outil qui permet :

- de connaître l'état et le fonctionnement du réseau d'eau et ainsi de déceler la présence de fuites à l'échelle d'un secteur,
- de définir un plan d'actions contre les pertes et les fuites,
- d'améliorer le rendement du réseau.



### Le Périmètre de Protection des Captages (PPC)

Obligation réglementaire, l'établissement de périmètres de protection autour des captages d'eau potable vise à renforcer la protection naturelle des eaux prélevées en limitant le risque de pollution provenant des activités exercées à proximité.

### Avancement de la procédure

Actuellement trois captages disposent d'un arrêté déclarant d'utilité publique les périmètres de protection de ces captages. La procédure est engagée pour deux autres captages.

### Mise en œuvre de l'arrêté

La prise de l'arrêté est une étape indispensable dans la démarche de protection d'un captage. Mais pour être efficace, elle doit s'accompagner de la mise en œuvre et du respect des prescriptions inscrites dans l'arrêté. Il incombe à la collectivité de veiller à la bonne exécution de ces prescriptions.

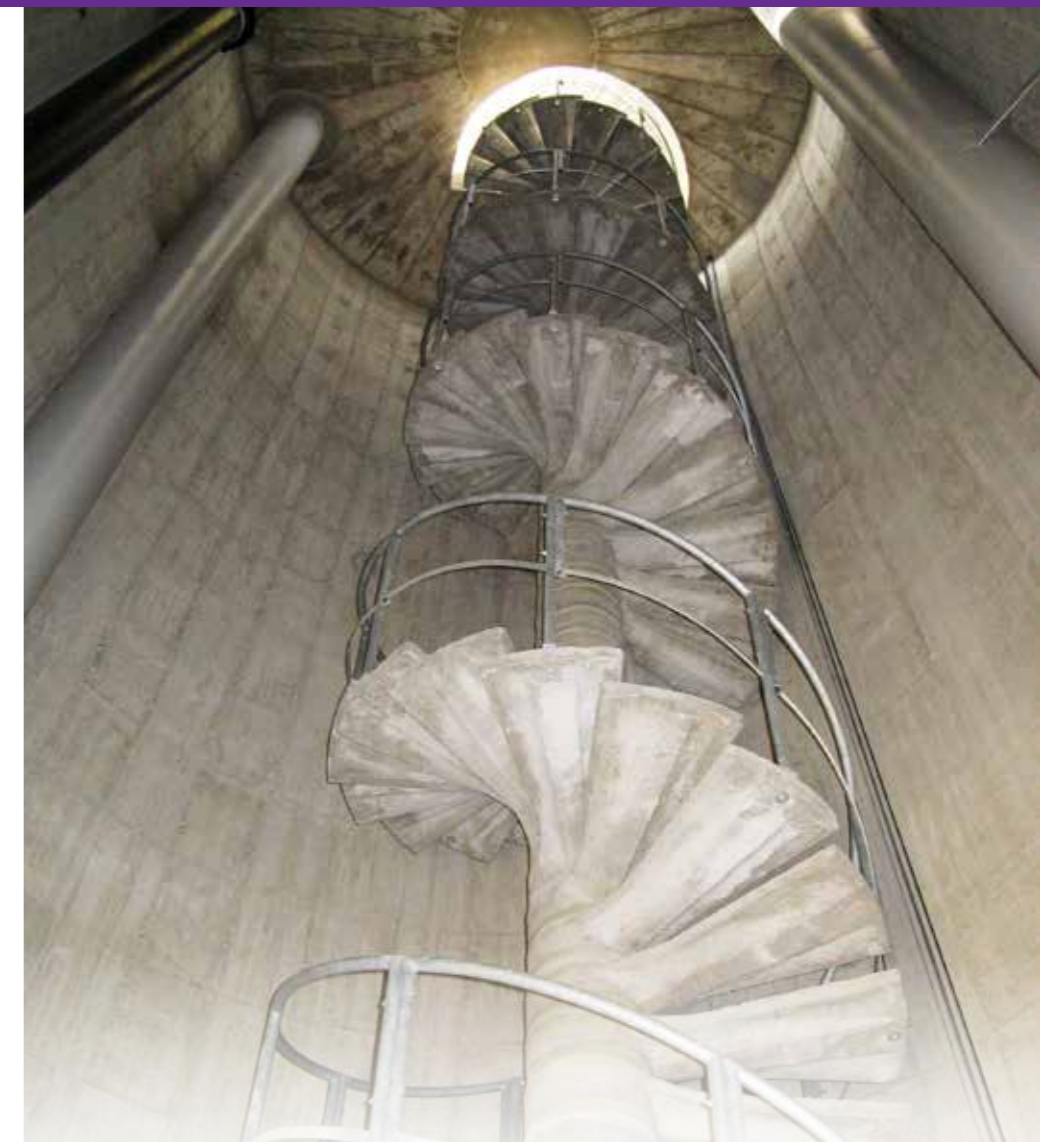
### Programme d'aides aux particuliers

Certaines prescriptions concernent les particuliers ; notamment les propriétaires de caves à fioul ou de puits privés, sources potentielles de pollution. Afin d'inciter les personnes concernées à se mettre en conformité, le syndicat travaille actuellement avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne et le conseil départemental à la mise en place de conventions permettant aux propriétaires de bénéficier d'une aide financière.



## Jurisprudence

Depuis le 6 juillet 1925 la gestion de l'eau potable est confiée à la société Lyonnaise des eaux. L'échéance du contrat était fixée au 31 décembre 2018. Une jurisprudence de 2009 dite « arrêt commune d'Olivet », prévoit que les contrats signés avant le 2 février 1995 ne peuvent plus dépasser une durée de 20 ans. Ils sont susceptibles d'être « réputés caducs » au 2 février 2015 sauf avis contraire de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP). *téa*, concerné par cette jurisprudence, a envoyé tous les éléments financiers et contractuels nécessaires à l'analyse de la DDFIP. Cette dernière a conclu sur la poursuite du contrat jusqu'au 31 décembre 2018. Ainsi, *téa* dispose du temps nécessaire pour entamer les réflexions concernant son futur service d'eau potable (missions, choix du mode de gestion, etc.) et achever l'audit du service actuellement en cours.



# Vbus : Plus loin, plus souvent, plus économique !

**Deux ans se sont écoulés depuis l'extension du réseau Vbus vers les communes de Saint-Ouen, Areines et Meslay et les résultats sont au-delà des objectifs attendus.**

Le nombre d'abonnés et la fréquentation ont explosé. Près de 2 500 abonnés et plus de 3000 voyageurs occasionnels mensuels ont utilisé ce service en 2015. Le réseau de transport devient un service incontournable pour nos quatre communes. Les contacts avec les usagers et les comptages réguliers permettent de proposer une offre adaptée aux besoins dans un budget contraint. Le choix du maintien d'une tarification modeste encourage également les vendômois à utiliser ce mode de déplacement dans nos communes. Les perspectives de la rentrée permettent encore une amélioration du service par la mise en accessibilité de points d'arrêts et l'amélioration des lignes et horaires au plus près des besoins.

En complément des abonnements adultes et scolaires, une carte professionnelle est proposée. Cet abonnement non nominatif permet des déplacements en transport en commun sur son temps de travail. Un partenariat va également être engagé avec des entreprises volontaires pour valoriser les déplacements domicile-travail en Vbus. Un moyen de limiter la place de la voiture sur les sites d'activités.

**téabus** Le service de transport à la demande

Également accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite, ce service fonctionne du lundi au samedi de 7h à 21h. Il complète parfaitement l'offre de transport en commun en assurant notamment la desserte des hameaux et des quartiers grâce à 169 arrêts repartis sur nos quatre communes. Ce service permet, en réservant jusqu'à 24h à l'avance de se rendre d'un arrêt à un autre.

Réservations téabus : 02 54 58 13 13

## L'accessibilité du réseau

Conformément à la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », les autorités compétentes pour l'organisation des transports publics ont l'obligation d'établir un schéma directeur d'accessibilité des services de transport public dont ils sont responsables et d'assurer la mise en accessibilité de leur réseau.



Il s'agit avant tout de permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite : femmes enceintes, personnes en fauteuil, personnes âgées, personnes handicapées temporairement,...

Les personnes à mobilité réduite représentent 25% de la population.

Depuis Septembre 2013, les 9 véhicules du réseau sont équipés de rampe électrique ou manuelle et de dispositifs d'informations visuelles et sonores.

Pour les arrêts, parmi les 169 points d'arrêts, 48 arrêts prioritaires ont été recensés sur les 4 communes. 3 à Areines, 1 à Meslay, 13 à Saint-Ouen et 31 à Vendôme.

Le montant estimé pour les études et les travaux relatifs à la mise en accessibilité de ces arrêts est de 600 000 euros TTC. Une aide de 68 000 euros est apportée par la région Centre-Val de Loire dans le cadre du Contrat régional du pays vendômois.

Les travaux seront échelonnés sur deux ans (2015-2016).



## Les nouveautés de la rentrée

**Avec la ligne B :** Une nouvelle desserte est assurée matin et soir pour le collège Jean Emond et le lycée Ronsard depuis le centre de Saint-Ouen.

La desserte du marché de Vendôme pour les communes de Saint-Ouen, Areines et Meslay.

**Avec la ligne F :** Le circuit est plus court et complète l'offre de la ligne B permettant un meilleur confort pour les élèves de Saint-Ouen.

**Avec la ligne H :** Deux véhicules assurent désormais le transport des usagers vers les lycées Ampère et Ronsard et le collège Jean Emond.

**Avec la navette TGV :** Un nouveau service est proposé en soirée à l'arrivée du TGV de 20h02.

**Les tarifs annuels évoluent :** 13 euros pour les scolaires et 19 euros pour les adultes.

## Où s'abonner ?

Les abonnements annuels sont gérés par le guichet unique de l'hôtel de ville de Vendôme. Les demandes de renouvellement peuvent se faire via l'espace famille accessible par internet. Les tickets unitaires sont vendus uniquement à bord des véhicules au tarif d'1 euro.

Guichet unique : 02 54 89 43 40

## Évolution du Vbus (lignes régulières) et téabus (transport à la demande)

	2011	2015 Nouveau réseau
Nombre de km total	200 169 km ligne régulière 46 100 km transport à la demande (TAD)	220 000 km en ligne régulière 20 000 km transport à la demande (TAD)
Nombre de bus	6 véhicules 110 places 2 véhicules TAD 19 places	3 véhicules 65 places 5 véhicules 110 places 2 véhicules TAD 19 places
Nombre de lignes	3	9
Nombre d'abonnés	400 scolaires 350 adultes	1425 scolaires 720 adultes
Nombre annuel de voyages	265 255	360 000
Tarifs annuels	271,20€ adulte 94,20€ scolaire 1€ ticket unité TAD tarification identique réseau sauf abonnement scolaire	18€ adulte 12€ scolaire 1€ ticket unité 1,5€ ticket unité TAD: abonnement annuel + 1,5€ par voyage
	Gratuité sociale Gratuité pour les salariés des employeurs cotisant au Versement Transport Gratuité pour les sorties scolaires et centre de loisirs	Gratuité pour les sorties scolaires primaires et centre de loisirs sauf TAD
Population concernée	17 000	21 310

## Le comité d'usagers

Réuni pour la première fois le 10 mars 2015, le comité d'usagers est un lieu de présentation, de concertation et de partage avec les usagers du transport au cours de deux rendez-vous annuels.

Composés d'une quinzaine de personnes, il est le relais de l'information auprès des usagers, mais aussi force de proposition dans cette instance consultative.

Il a permis lors de la première rencontre de faire le point sur les améliorations à apporter sur les services proposés tant scolaires que sur les lignes régulières.

### La composition du comité d'usagers

- Les délégués des parents d'élèves FCPE – APEA - APE I 3 représentants
- Le représentant régional de la Fédération des Associations d'Usagers des Transports 1 représentant
- L'Association des Usagers du TGV 2 représentants
- Délégation de l'Association des paralysés de France - Loir-et-Cher 1 représentant
- Des abonnés Vbus et Téabus tirés au sort
  - Vendôme 3 représentants
  - Saint-Ouen 1 représentant
  - Meslay 1 représentant
  - Areines 1 représentant
- Entreprises, collectivités ou associations cotisant au versement transport 2 représentants
- Laurent Brillard, Président de *tea*
- Annie-Claude François, Vice présidente de *tea* en charge des transports



# Le traitement des eaux usées...

## Une nouvelle unité en service depuis janvier 2015

Depuis début janvier 2015 et après 16 mois de travaux, la nouvelle Unité de Traitement des Eaux Usées (UTEU) située avenue Ronsard est en service.

Pour un bon développement des bactéries qui assurent le traitement des effluents, la mise en service s'est effectuée de façon progressive, entre début janvier et le 12 mars, date depuis laquelle l'UTEU reçoit et traite l'ensemble des eaux usées des quatre communes de *téa*. Les anciennes stations d'épuration de Vendôme et Saint-Ouen ont alors pu être arrêtées et démolies.

Le nouvel équipement dispose d'une capacité de traitement de 37 500 équivalents habitants. Il a été conçu pour atteindre un niveau de rejet très performant, et ce, dans une logique de reconquête de la qualité des eaux.

La construction de l'UTEU a été confiée au groupement d'entreprises STEREAU – PINTO – SAUR. STEREAU, mandataire, a assuré les études de process et la coordination du montage des équipements, tandis que l'entreprise PINTO était chargée du génie-civil et

du second œuvre. La société SAUR interviendra à partir de septembre 2015, puisqu'elle sera en charge de l'exploitation de l'UTEU pour une durée de quatre ans, renouvelable un an.

Pour acheminer les effluents vers l'UTEU, des travaux conséquents ont également été réalisés sur les réseaux en amont :

- à Saint-Ouen, création d'un poste de pompage, d'un bassin tampon (1000 m<sup>3</sup>) et d'un collecteur de transfert, diamètre 250 mm, sur 3 500 ml,
- à Vendôme, création d'un poste de pompage, d'un bassin tampon (500 m<sup>3</sup>) et d'un collecteur de transfert, diamètre 250 mm, sur 800 ml.

Ce projet a fait l'objet d'aides financières de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le restant des dépenses étant supporté par les usagers de chaque commune via la redevance assainissement.



### QUELQUES CHIFFRES

Coût des travaux : 9,8 M€ HT  
Aides financières :  
- subventions 3,5 M€ HT  
- prêt à taux zéro 4,7 M€ HT  
de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne  
2500 m<sup>3</sup> de béton  
115 moteurs  
30 entreprises sur le chantier  
3430 heures en insertion professionnelle  
Débit de dimensionnement : 500 m<sup>3</sup>/h  
8300 m<sup>3</sup> d'effluents maximum par jour  
Consommation électrique annuelle :  
1 950 000 kWh

### Les organes principaux de l'UTEU



#### Prétraitements

Objectif : débarrasser les eaux usées des graisses, des sables et des particules de taille supérieure à 1 mm



#### Traitement biologique

Objectif : abattre la pollution carbonée, azotée et phosphorée grâce aux bactéries se développant dans les bassins et à l'air injecté



#### Filtration membranaire

Objectif : séparer l'eau traitée des bactéries, l'eau traitée rejoint ensuite le Loir



#### Déshydratation des boues

Objectif : concentrer les bactéries (appelées boues) pour les évacuer en compostage avec des déchets verts



#### Désodorisation

Objectif : dépolluer l'air vicié extrait des locaux odorants



#### Supervision

Objectif : piloter l'installation, intervenir à distance, avertir des dysfonctionnements



#### Pompe à chaleur

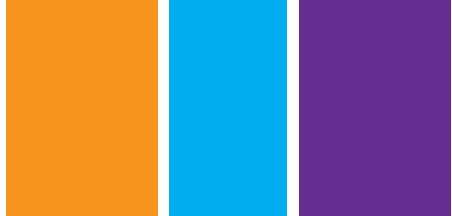
Objectif : chauffer et refroidir les locaux techniques en utilisant les calories de l'eau traitée

### Les opérations à venir

La réception est prévue courant septembre 2015. Une série de contrôles et d'analyses sera au préalable réalisée par un prestataire extérieur afin de s'assurer que les performances garanties par le constructeur sont atteintes (qualité de l'eau rejetée, efficacité de la désodorisation, respect des consommations électriques...).

L'UTEU est équipée d'un circuit de visite pédagogique, accessible aux personnes à mobilité réduite, qui permettra notamment d'accueillir les établissements scolaires pour découvrir les différentes étapes de traitement en toute sécurité.





# EN BREF

## EAU

### Les branchements plomb, c'est fini !

La réglementation prévoit que la teneur maximale en plomb autorisée dans l'eau potable soit abaissée à 10 microgrammes par litre ; une norme désormais mesurée au robinet du consommateur.

Pour atteindre cet objectif, *tÉa* a mis en place depuis 2005 un programme de renouvellement progressif des branchements en plomb. Les travaux sont réalisés par Lyonnaise des eaux.

En octobre 2015, les 14 derniers branchements plomb du territoire localisés rue des quatre Huyes vont être remplacés. Afin de limiter les nuisances, ces travaux sont réalisés en coordination avec d'autres concessionnaires (voirie, assainissement, GrDF).

Depuis 2006 ce sont au total 2544 branchements qui ont été remplacés.

### Étude sur la Prise d'eau

Pour alimenter en eau les usagers, le syndicat dispose, entre autre, d'une prise d'eau en Loir.

La vulnérabilité de ce prélèvement, liée à la ressource mais également à l'implantation du captage, impose de lourdes prescriptions pour la mise en place des périmètres de protection.

Aussi, avant de finaliser la procédure d'instauration des périmètres de protection autour de ce captage, le syndicat a souhaité engager une étude comparative pour apprécier (techniquement, administrativement et financièrement) la pertinence d'une solution alternative à ce prélèvement. Les conclusions de cette étude sont attendues pour fin 2015.

## VBUS

### La desserte du marché de Vendôme

Plébiscitée par les habitants de Saint-Ouen, Areines et Meslay, une desserte du marché de Vendôme le vendredi est assurée avec la ligne B à compter du 4 septembre 2015. A leur arrivée aux arrêts « Rochambelles » ou « Liberté », les usagers pourront faire leur marché et flâner dans les rues commerçantes pendant 2 heures.

### Les travaux de rentrée

Le réseau doit s'adapter régulièrement aux contraintes des travaux sur la voirie.

Dès la rentrée, les travaux d'assainissement de la rue des quatre huyes à Vendôme et rue de la vallée du Loir à Areines auront un impact sur les circuits Vbus.

Consultez [www.tea.vendomois.fr](http://www.tea.vendomois.fr)

# Le comité du syndicat *tÉa*



Président :  
Laurent BRILLARD



1<sup>er</sup> vice-président :  
Jean PERROCHE  
en charge des finances



2<sup>e</sup> vice-président :  
Nicole JEANTHEAU  
en charge de l'assainissement



3<sup>e</sup> vice-président :  
Jacky FOUSSARD  
en charge de l'eau potable



4<sup>e</sup> vice-président :  
Annie-Claude FRANCOIS  
en charge des transports

## et...

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES

Monique BOURREAU

Jean-Jacques LOUBERE

Alain HALAJKO

Marie-Paule LEVY-LOUAPRE

Jacky ROUSSEAU

Jeanine VAILLANT

Laurent BRILLARD

Geneviève GUILLOU-HERPIN

Philippe CHAMBRIER

Raphaël DUQUERROY

### DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS

Jean-Pierre COUGNOT

Jean CALLU

Laurent FRAIN

Jean GUILLOT

Emilien DENIS

Jean-André PASCAUD

Marie-France CAFFIN

Philippe COUTAN

Daniel SALOU

Patricia FAUREL

Jean-Claude MERCIER

Jean-Paul TAPIA

David RAGUIN

Thierry FOURMONT

Publication du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et de Transports d'Areines – Meslay- Saint-Ouen-Vendôme  
Parc Ronsard BP 20107 - 41106 Vendôme Cedex

Directeur de publication : Laurent Brillard, président du syndicat *tÉa*



## CONTACTS

EAU POTABLE

02 54 89 47 60

[eaux@vendome.eu](mailto:eaux@vendome.eu)

TRANSPORTS

02 54 89 43 23

[tea.vbus@vendome.eu](mailto:tea.vbus@vendome.eu)

ASSAINISSEMENT

02 54 89 47 50

[assainissement-responsable@vendome.eu](mailto:assainissement-responsable@vendome.eu)